

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Comment le comité de suivi des terrasses du quartier des Halles a vu le jour...

(07/01/10)

Depuis des mois, notre association militait au sein du Conseil de quartier des Halles pour la création d'un comité de suivi des terrasses du quartier des Halles chargé d'établir un diagnostic, de réfléchir aux mesures à prendre avec les services concernés et de suivre leur mise en application. Mais malgré deux réunions organisées par le Maire du 1^{er}, un CICA sur cette question et une réunion sur le cas particulier du bas de la rue St Denis, le projet ne démarrait pas. Les choses se sont accélérées avec la publication par la conseillère de Paris UMP Martine Namy-Caulier, au nom de son groupe, de deux vœux concernant les terrasses en prévision du Conseil de Paris des 14-16 décembre, le premier pour demander « *une tolérance en période de crise quant à la verbalisation excessive concernant le règlement des étalages et terrasses* », le second pour demander une refonte du règlement des terrasses afin qu'on puisse en installer même sur des trottoirs d'une largeur inférieure à 2,20 m. Alertés par notre réseau d'associations parisiennes d'habitants, nous sommes intervenus les uns et les autres auprès des élus UMP de nos différents arrondissements, et tout naturellement notre secrétaire s'est adressée au maire UMP du 1^{er}, Jean-François Legaret, avec deux mails indignés. Voici le copié-collé de ces échanges.

12/12/09

Monsieur le Maire,

Nous avons eu communication du vœu ci-joint, que votre groupe s'apprête à présenter au Conseil de Paris, et nous sommes extrêmement choqués. Comment peut-on demander que le commerce puisse s'exercer au détriment des lois ? Dans ce cas, pourquoi ne pas autoriser la drogue, les crimes, les trafics en tous genres, qui génèrent eux aussi d'énormes chiffres d'affaires ? Nous subissons déjà une privatisation échevelée de l'espace public, et il faudrait tolérer encore davantage ? Comment ferons-nous pour circuler ? Comment feront les plus fragiles d'entre nous ?

En tout cas, maintenant, nous savons quelle est votre vraie position, au-delà des beaux discours et des réunions bidon pour endormir vos électeurs (si l'on peut dire, car de fait ils ne dorment guère).

Comptez sur nous pour assurer à ce vœu la plus large publicité.

Cordialement,

Elisabeth Bourguinat

13/12/09

Le deuxième vœu est encore pire que le premier ! C'est donc de cette façon que vous conceviez la remise à plat du règlement des terrasses ? Vous vous êtes bien moqué de nous.

Elisabeth Bourguinat

14/12/09

Madame,

Je prends connaissance ce matin de vos 2 mails adressés respectivement le samedi 12 décembre à 18h34 et le dimanche 13 décembre à 10h48 concernant deux vœux déposés par Mme Martine NAMY-CAULIER, Conseiller de Paris du 7ème arrondissement, sur le règlement des étalages et terrasses d'une part et sur les modalités de verbalisation des contrevenants au règlement précité d'autre part.

La teneur de vos deux messages appelle de ma part les observations suivantes :

Connaissant votre sens particulièrement aiguisé à systématiquement chercher les informations au plus près de la source, je m'étonne que sur cette affaire, vous n'ayez pas tenté de me contacter pour connaître ma position avant de relayer des informations aussi éloignées de la vérité ;

Compte tenu des propos que j'ai encore récemment tenus publiquement sur cette question particulièrement sensible sur le secteur piétonnier des Halles ;

Compte tenu également des actions que je mène depuis deux ans auprès de la Ville sur ce sujet et notamment sur la révision du règlement des étalages et terrasses que je juge obsolète et inadapté au respect des utilisateurs de l'espace public ;

Compte tenu enfin de la position que j'ai arrêtée depuis plus d'un an de ne plus émettre d'avis sur aucune des demandes de terrasse déposés auprès des services de l'urbanisme de la Mairie de Paris et ce, tant que le règlement ne sera pas revu dans le sens d'une plus grande clarté et d'un meilleur respect des règles imposées ;

Je ne peux que m'étonner du ton particulièrement polémique de vos messages de ce week-end, alors même, je le répète, que vous n'avez pas daigné me contacter pour m'en informer.

Je ne comprends pas le jeu auquel vous entendez vous livrer alors que nous nous sommes croisés sur le marché de la rue Montmartre dimanche matin et que vous n'avez pas cru bon de m'en parler.

Par ailleurs, je pensais naïvement que vous disposiez d'une connaissance plus approfondie du fonctionnement du Conseil de Paris, eu égard au suivi que vous faites traditionnellement de toutes les affaires qui concernent l'action publique dans notre quartier.

Je vous informe donc que les Conseillers de Paris déposent, avant chaque séance, des centaines de vœux et amendements dans les 9 commissions, les jours précédant la tenue d'un Conseil de Paris. Ces vœux et amendements sont déposés soit à titre individuel, soit au titre d'un groupe d'élus d'arrondissement, soit au titre d'un des groupes politiques du Conseil de Paris.

Dans l'affaire qui nous concerne, les deux vœux incriminés ont été déposés par une élue, certes appartenant au même mouvement politique que le mien, mais à titre personnel et, renseignement pris « a posteriori » à la lumière d'un problème concernant le seul arrondissement dont Mme NAMY-CAULIER est élue, à savoir le 7ème arrondissement.

Je n'ai donc en aucun cas été associé ni même été informé du dépôt de ces deux vœux en 2ème commission dans laquelle je ne siège pas. Il ne vous aura pas échappé non plus que je ne dispose d'aucun rôle actuellement dans l'organigramme du groupe UMP à l'Hôtel de Ville. Les Conseillers de Paris ne sont d'ailleurs pas tenus lorsqu'ils déposent un vœu en commission préparatoire au Conseil de Paris, de solliciter ni l'accord ni même l'avis de l'ensemble des élus du groupe auquel ils appartiennent. La liberté démocratique permet encore heureusement à chacun de défendre tel ou tel argument sans avoir à le soumettre systématiquement et préalablement aux responsables du groupe politique auquel il s'est affilié.

Je vous serais donc reconnaissant de ne pas me prêter des positions sur un vote au Conseil de Paris avant même que ce vote ne soit intervenu et alors même, qu'au moment où vous écrivez et relayez cette information, j'en ignore absolument l'objet !

C'est pourquoi, en cohérence avec ma position depuis de nombreux mois sur ce sujet, vous

aurez remarqué que, dès que j'ai eu connaissance de cette affaire et face à l'opposition de plusieurs élus de mon groupe sur cette initiative qui ne reflète en rien la situation dans le 1er arrondissement, j'ai demandé aux responsables du groupe UMP que ces deux vœux soient retirés de l'ordre du jour. Je m'en suis d'ailleurs expliqué avec Mme NAMY-CAULIER.

A la suite de mon intervention, ces deux vœux ont été effectivement retirés.

Je vous remercie à l'avenir, sur un sujet aussi sensible, de me contacter directement au lieu d'engager de vaines polémiques et d'exposer l'association que vous représentez à un risque de qualification purement militante non conforme à l'idée qu'une partie de vos propres adhérents se font du mouvement associatif que vous entendez représenter.

Ne vous ayant jamais refusé le dialogue, je ne puis donc que regretter aujourd'hui le ton que vous entendez donner à nos relations, en méconnaissance totale des conditions dans lesquelles cette affaire s'est donc réellement déroulée.

Cordialement,

Jean-François LEGARET

16/12/09

Monsieur le Maire,

Je prends connaissance de votre message et, en lisant vos arguments, je veux bien croire que vous n'étiez pour rien dans la rédaction de ces vœux. Je ne suis cependant pas familière du fonctionnement du conseil de Paris au point d'imaginer qu'une conseillère puisse écrire en toutes lettres, en tête de son texte, "Vœu présenté par Martine Namy-Caulier et les élus du groupe UMPPA" sans avoir demandé l'aval des membres du groupe en question. Si elle avait la possibilité de présenter un vœu à titre personnel, que ne le faisait-elle ? Dans ce cas, je ne vous aurais bien entendu pas imputé la co-responsabilité de ce vœu. Ce n'est donc pas à mon interprétation qu'il faut vous en prendre, mais plutôt, me semble-t-il, à la désinvolture de Mme Namy-Caulier qui fait porter deux vœux extrêmement polémiques par l'ensemble du groupe UMPPA sans avoir consulté ses membres.

En effet, si polémique il y a, je crois que vous pourrez convenir qu'elle se trouve beaucoup plus dans les deux vœux en question, qui ont soulevé l'indignation de toutes les associations auxquelles ils ont été transmis, que dans les deux messages que je vous ai adressés. Qu'une conseillère de Paris, dans quelque arrondissement que ce soit, et de quelque couleur politique qu'elle soit, puisse présenter de telles demandes, a en effet de quoi scandaliser tous ceux (et ils sont de plus en plus nombreux) qui estiment, à juste titre, que la tolérance envers les débordements des terrasses n'a déjà que trop duré. Je reconnais en revanche que le ton de mes messages, écrits sous le coup de l'émotion, était inapproprié, et je vous prie de m'en excuser.

Vous me reprochez de ne pas avoir cherché à vous contacter. Je vous avoue avoir fait l'hypothèse qu'à 18h30, un samedi soir, la mairie était fermée, et n'ayant pas l'honneur de connaître votre numéro de téléphone personnel, je ne vois pas de quelle façon j'aurais pu vous joindre.

S'agissant de notre très brève entrevue du dimanche matin, il est vrai que je ne me suis pas permis d'aborder ce sujet avec vous, constatant que vous étiez très occupé à accompagner une ministre en visite sur le marché et environnée d'un groupe très nombreux. J'en ai en revanche longuement discuté avec vos adjointes, Mme Berthout et Mme Mathon, dont j'ai fait l'hypothèse qu'elles vous parleraient de ce problème.

Mais de toute façon nous avons déjà largement communiqué les vœux en question à tout notre réseau associatif, et ce dès le samedi soir : l'urgence pour nous était en effet de parvenir à convaincre les différents élus UMPPA du Conseil de Paris de faire retirer ces deux vœux, et ceci avant le lundi matin. Je prends acte du fait que c'est vous qui avez pris cette initiative salutaire, et je vous en remercie en notre nom à tous.

Je vois maintenant deux façons de réparer le malentendu.

La première nous concerne : elle consiste à faire suivre votre message à nos adhérents et à toutes les associations à qui nous avons écrit samedi soir, ce que nous ferons dès demain, sauf objection de votre part.

La deuxième dépend de vous : il s'agit de nous prouver votre volonté de résoudre les problèmes des terrasses abusives en organisant un véritable comité de suivi sur les terrasses du quartier des Halles. Ce comité devrait réunir de façon régulière les différents acteurs concernés (commerçants, riverains, associations, DU, DPP, police) afin de faire le point sur les débordements des terrasses, les mesures prises et leur efficacité. Dans le 2^{ème} arrondissement, un certain nombre de progrès ont été constatés. Pourquoi n'en irait-il pas de même dans le 1^{er}, même sans attendre la remise à plat du règlement des terrasses ?

Vous avez convoqué le 13 octobre dernier une réunion sur les terrasses du bas de la rue St Denis et vous aviez promis d'en organiser une autre "avant la fin de l'année". Nous n'avons pas de nouvelles à ce sujet : tiendrez-vous parole ? Nous approchons du 31 décembre, date à laquelle les terrasses qui ne respectent pas les règles et font l'objet de plaintes continuelles devraient pouvoir perdre purement et simplement leur autorisation. Nous attendons des gestes forts pour achever de nous convaincre que vous êtes vraiment décidé à améliorer la situation.

Bien cordialement,

Pour le CA, Elisabeth Bourguinat

16/12/09

Madame,

Je vous remercie de votre réponse et du contenu du message dont j'apprécie la tonalité. Je vous remercie également de votre volonté clairement manifestée de ne pas entretenir une vaine polémique sur un sujet aussi important.

Je vous donne volontiers mon accord pour faire de notre échange de messages l'usage que vous jugerez le plus approprié.

Pour la suite, et afin que nul ne puisse entretenir le moindre doute sur ma détermination, pourtant clairement réaffirmée lors de notre dernier CICA consacré à l'espace public le mardi 17 novembre 2009 en présence de Madame Lyne COHEN-SOLAL, je suis pleinement d'accord avec votre proposition de constitution d'un comité ad hoc pour la composition duquel je vous propose de me faire parvenir vos suggestions.

Concernant le bas de la rue Saint-Denis, je rends hommage une fois de plus à votre vigilance légendaire, et sur la date fatidique du 31 décembre qui, comme vous le notez avec perspicacité, s'approche !

Je sors à l'instant de la séance budgétaire du Conseil de Paris qui vient de se terminer après deux jours et demi de débats ininterrompus, mais je reste disponible pour poursuivre un dialogue constructif avec vous sur cette question véritablement essentielle pour la vie de notre quartier.

Je ne doute pas qu'avec la bonne volonté de tous nous trouvions la date la plus appropriée et dans les meilleurs délais, pour mettre en place ce comité qui permettra de faire sûrement avancer les choses dans le bon sens.

J'attends donc vos suggestions sur les modalités de mise en place de ce comité. Je vous proposerai en retour et dans les plus brefs délais une première date pour réunir cette instance.

Bien cordialement

Jean-François LEGARET

Nous avons relancé le Maire après les fêtes de fin d'année et obtenu un rendez-vous le 7

janvier, au cours duquel il a accepté nos propositions concernant l'organisation de ce comité, récapitulées dans le courrier ci-dessous.

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions vivement d'avoir accepté le principe d'un comité de suivi sur la question des terrasses dans le quartier des Halles. Cette demande répond à notre prise de conscience de la multiplicité des acteurs intervenant dans ce domaine, à la fois du côté de la Ville et du côté de la Préfecture, et de la nécessité d'agir dans la durée et de façon coordonnée si l'on veut parvenir, enfin, à faire respecter la loi. Elle répond également au souci de tenir compte des intérêts parfois contradictoires des habitants et des commerçants.

Voici nos suggestions concernant la composition, la périodicité et les questions à traiter par le futur Comité de suivi des terrasses du quartier des Halles.

1) Composition

La Ville :

- Le Maire du 1^{er}
- La direction de l'Urbanisme
- La direction de la prévention et de la protection
- La direction de la Voirie

La Préfecture de police :

- Le Commissariat central
- Les policiers de quartier (notamment le Capitaine Malzieu)
- La BAC de nuit
- La brigade de nuit « police secours »
- Le groupe cabarets (Brigade de répression du proxénétisme)
- Le Bureau de la Police Administrative et des Instructions Judiciaires
- Le service des nuisances sonores

Des représentants des commerçants (restaurateurs et non restaurateurs)

Des représentants des habitants

2) Périodicité

Nous proposons un rythme de 4 réunions par an : en février, juin, septembre et décembre.

3) Questions à traiter

Les questions que nous souhaiterions voir traiter par ce comité :

- le mode de calcul de la largeur à ménager pour les véhicules de secours et les piétons dans les rues piétonnes des Halles
- les autorisations qui ont été accordées à certaines terrasses d'occuper l'ensemble du trottoir rue Saint-Denis et rue des Lombards
- le cloutage de l'ensemble des terrasses des Halles
- le respect de l'interdiction des terrasses fermées
- le respect de la législation anti-tabac sur les terrasses
- le dépôt de matériel la nuit sur la voie publique
- la typologie des établissements du quartier, avec pour chacun les heures légales d'ouverture, les obligations qui lui sont faites en termes de prévention des nuisances sonores, le recours à qui s'adresser en cas de non respect des règles et en fonction des heures du jour et de la nuit.

Dans l'attente de la première réunion de ce comité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président, Gilles POURBAIX

Le 13 janvier, le secrétariat du Maire nous annonçait que la première réunion du Comité de suivi des terrasses du quartier des Halles était fixée au mercredi 10 février. A suivre !